

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 032-2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 4

Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 10

Date de la convocation

20 septembre 2022,

Affichée et publiée le :

20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : M.KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Madame DUBRUNQUEZ arrivée à 20h15, prend part aux votes.

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

M.LAQUEUE qui donne pouvoir à M.DENIS

M.MAQUIN qui donne pouvoir à M.GOURNET

Absents : Mme TOUROLLE, M.BRIZION

Absent excusé : M.KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr DENIS

Le procès-verbal de séance du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet d'implantation du parc éolien de Coucy

-Vu l'arrêté 2022-432 du 23 août 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien nommé « parc éolien de Coucy » regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur la commune de Coucy présentée par la SAS Eoliennes de Coucy (groupe VSB énergies nouvelles).

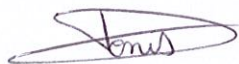
-Vu l'article R. 181-38 du code de l'environnement sollicitant l'avis du conseil municipal

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation du parc éolien de Coucy qui, faisant l'objet d'une étude d'impact, est soumis à une enquête publique conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement et à l'avis du conseil municipal conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 4 voix POUR, 2 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS :

EMET un avis favorable sur le projet d'implantation du parc éolien de Coucy.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 28 septembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 28 septembre 2022

de la publication le 28 septembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 28 septembre 2022